

• FORMATION

Post-Permis

- Avoir son permis B ou B78 ou A1 entre 6 et 12 mois
 - Durée : 7 heures.
-

Objectifs :

À partir du 1er janvier 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire de 7h « post-permis » bénéficieront d'une réduction du délai probatoire. La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

Le programme de formation :

Elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.